

# INFORMATIONS MUNICIPALES DE MOYVILLERS

Novembre 2000

## Le mot du Maire

### 3e AEROPORT :

Aux dernières nouvelles, le site du troisième aéroport sera choisi par le Gouvernement en Juin 2001. Il y a de grande chance qu'il soit implanté en Picardie. La décision est sans cesse reportée et sera imposée sans concertation avec les partenaires et les habitants. Le Comité de Sauvegarde a préféré prendre les devants et fait circuler une pétition que vous trouverez à la Mairie et chez les commerçants.

N'hésitez pas, si vous êtes opposés à ce projet, à signer et nous ferons remonter vos signatures par le Comité de Sauvegarde au Ministère.

Un site Internet est à votre disposition.

#### Sommaire :

- Le mot du Maire
- Plus près de chez nous
- École : rentrée des classes
- Élections des parents d'élèves
- Recommandations pour la tranquillité des habitants de Moyvillers
- Stationnement sur trottoir
- Ordures ménagères
- Inscriptions liste électorale
- Recensement militaire
- Brioches
- Informations
- Salle des associations
- Défilé du 11 Novembre
- Vie religieuse
- Bienvenue Chez Nous
- Bibliothèque
- Informations administratives
- Numéros utiles
- Rubrique historique

|   |   |  |
|---|---|--|
|  | <b>Sauvegarde<br/>de<br/>ROUVILLERS</b> | Mairie de Rouvillers<br>5 Grand'Rue<br>60190 Rouvillers<br>☎ : 03 44 41 02 58<br>E-mail : mairie.rouvillers@wanadoo.fr<br>Site internet :<br><a href="http://perso.wanadoo.fr/mairie-rouvillers">http://perso.wanadoo.fr/mairie-rouvillers</a> |
| Nous nous opposons au projet d'aéroport sur ROUVILLERS                              |   | Permanences Lundi et Jeudi de 17 h à 19 h  |

## Plus près de chez nous

Les rues de la Chaussée, de la Forêt et la rue Neuve sont actuellement en travaux pour renforcer le réseau électrique et l'éclairage public. Tous les réseaux seront enterrés.

Les intempéries ne facilitent pas le travail des équipes. Encore un peu de patience avant que ces rues soient rendues à un trafic normal.

Annick Decamp.

## École : Rentrée des classes

**Quoi de neuf à l'école de Moyvillers ?** : La rentrée 2000/2001 est placée sous le signe de la nouveauté. La semaine scolaire est désormais dans un cycle de 4 jours  $\frac{1}{2}$ .

**Des nouveaux élèves et des nouveaux parents** : nous accueillons cette année, dans les 3 classes, en plus des enfants du village, les nouveaux habitants de Moyvillers : 2 en maternelle, 1 en CE1 et 1 en CM1. Notre effectif est stable et devrait le rester l'année prochaine. L'effectif est de 46 élèves répartis de la façon suivante :

22 élèves en maternelle

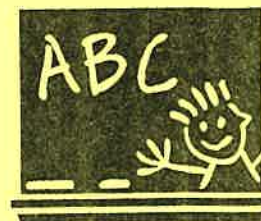
04 élèves en CP

06 élèves en CE1

08 élèves en CE2

05 élèves en CM1

1 élève en CM2



**Une nouvelle maîtresse** : Mme Sabine Catrain succède à Mme Werdyn chez les grands. Nous lui souhaitons la bienvenue.

**Une nouvelle salle de classe** : un bâtiment de 83 m<sup>2</sup> environ pour la maternelle, séparé en une grande pièce lumineuse pour la classe avec toutes les commodités, et une pièce d'activité attenante.

**Des nouvelles activités** : dont nous vous informerons bientôt.



Nous remercions les parents, les maîtresses de leurs compréhensions lors de la rentrée scolaire en maternelle.

L'activité piscine reprendra au 3e trimestre un après midi par semaine.

Initiation à la musique : reconduction de cette activité.

Nous recherchons des intervenants pour développer d'autres activités.

## Élections des parents d'élèves

Voici les candidates qui ont été élues lors des élections de parents d'élèves :

En titulaire : Mme Godard

En suppléante : Mme Pruvot

Mme Gilliot

Mme Marotte

Mme Torrès Mendès

Mme Froissart

## Recommandations pour la tranquillité des habitants de Moyvillers

En respect du code des Communes,  
du code de la Santé Publique.

### 1°) nuisances sonores : **RAPPEL**

Les moteurs, tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies, bétonnières etc..... Dès lors qu'ils ne sont pas liés à *une activité professionnelle déclarée à Moyvillers*, doivent fonctionner dans le respect du voisin. A cet effet, ils sont autorisés :

Du Lundi au Jeudi inclus : 9 h à 12 h 14 h à 19 h

Le Vendredi 9 h à 12 h 14 h à 20 h

Le Samedi 9 h à 12 h 14 h à 18 h

Le Dimanche 10 h à 12 h

Les transistors, autoradios, toutes formes de musique sont autorisés dès lors qu'ils ne s'entendent pas chez le voisin.

Les passionnés de bricolage, de réparations, de réglage de moteurs en tous genres sont tenus de limiter le temps de leurs travaux ou essais répétés.

### 2°) Les feux de jardin

Il est formellement interdit de faire des feux dont la fumée empeste et traverse les rues et les routes et encore plus de les laisser fumer plusieurs jours.

En cas d'abus, la Gendarmerie pourra intervenir.



## Stationnement sur les trottoirs

**RAPPEL** : Nous devons laisser un passage pour les piétons sans pour autant gêner la circulation.

## Ordures ménagères

### LE TRI SÉLECTIF

Le tri sélectif a toujours la côte, continuons notre effort :

Pour les déchets verts, quelques uns d'entre vous ont eu le désagrément de retrouver leurs sacs fermés sur le trottoir, nous vous rappelons que les sacs doivent être ouverts et dan la mesure du possible il est préférable de les déposer dans des poubelles ouvertes ou des cartons de façon à faciliter la tâche des personnels chargés du ramassage.

Le ramassage aura lieu le 1er mercredi de chaque mois (de novembre à mars).

### LES PILES .

Un récupérateur de piles usagées est à disposition à une caisse d'Intermarché.

### IMPORTANT

- \* Ne pas mettre de bidons d'huile vides dans vos poubelles.
- \* Les encombrants trop lourds ne seront pas enlevés.

### RAPPEL : NE PAS DÉPOSER

#### DANS LES BACS BLEUS

- \* Chemises en papier kraft teintées dans la masse.
- \* Cartonnettes de type emballage carton pour bouteilles
- \* Enveloppes avec fenêtres
- \* Emballages plastiques (par exemple « Mr Freeze »)



LES BACS BLEUS SONT EXCLUSIVEMENT RESERVES  
AUX JOURNAUX, MAGAZINES ET PROPECTUS!



**DANS LES BACS JAUNES**

- \* Enveloppes
- \* Paquets de cigarettes avec alu à l'intérieur et plastique à l'extérieur
- \* Publicités
- \* Emballage souillé, qui a été en contact avec de l'alimentaire
  - \* Emballages en plastique pour pâte brisée
  - \* Barquettes de type polystyrène pour la viande
  - \* Barquettes plastiques et films plastiques internes aux cartonnettes de paquets de gâteaux
  - \* Barquettes plastiques de type margarine ou beurre
  - \* Sacs plastique avec matériaux triés à l'intérieur
  - \* Paquets de gâteaux en emballages plastique
  - \* Bouteilles contenant des corps gras (huile...)
  - \* Barquettes plastiques de type biscuits apéritifs
  - \* Pots à yaourts
  - \* Boite type Ferrero Roche d'or
  - \* Boites pour pains au chocolat et croissants
  - \* Gobelets en plastique
  - \* Sacs croquettes en plastique pour chiens et chats (Friskies)
- \* Cagettes en plastique
- \* Boite de jouet avec une partie plastique et une partie carton
- \* Jouets en plastique
- \* Papier Essuie tout
- \* Sacs aspirateur
- \* Tablettes de comprimés
- \* Trousses
- \* Planches de type aggloméré
- \* Pots de fleur en plastique

LES BACS JAUNES SONT EXCLUSIVEMENT RESERVES  
AUX BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES,  
BOITES METALLIQUES, CARTONNETTES !

## Inscriptions Liste électorale

Il est préférable de vous faire inscrire dès maintenant.

## Recensement militaire

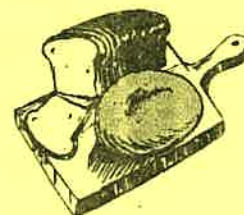
Les Françaises et les Français nés en OCTOBRE, NOVEMBRE et DECEMBRE 1984, et toutes les personnes ayant obtenu la nationalité française (âgées de moins de 25 ans), domiciliés à Estrées St Denis, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie avant le 31 Décembre 2000 en vue de leur inscription sur la liste de recensement de la 4ème période de l'année 2000. Les intéressés devront se munir du LIVRET DE FAMILLE et de la CARTER NATIONALE D'IDENTITE. Nous rappelons le caractère obligatoire de cette démarche : l'attestation de recensement est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et servira à l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

## Brioches

La vente des brioches au profit de l'ADAPEI (Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de l'arrondissement de Compiègne « Les Papillons Blancs ») à rapporter la somme de 3210 F.

La vente sur Moyvillers représente 4,24 % du chiffre réalisé dans tout le canton.

Merci aux généreux donateurs.



## Informations

Une possibilité de repas à domicile pour personnes âgées ou autres est proposée par :

**TECHNIQUE DE RESTAURATION PICARDE**

- 7 rue du 11 Novembre -  
60740 St Maximin.

Le prix du repas est fixé actuellement à 31 F par repas.

Possibilité de repas midi et soir, 7 jours sur 7.

Se renseigner à la Mairie pour toutes informations complémentaires 03.44.41.31.08

## Salle des Associations

Il est conseillé de réserver longtemps à l'avance pour les grands week-end de l'année 2000 et 2001. Ne pas hésiter à faire une réservation de principe en mairie.

Pour ceux qui sont intéressés pour d'autres jours ou d'autres durées, se renseigner en mairie.

### *Tarifs de location de week-end.*

Pour Moyvillers 800 F

Pour extérieurs : 1700 F

## Défilé du 11 Novembre

Tous les habitants sont conviés à accompagner les anciens combattants aux cérémonies du 11 Novembre. Le rendez vous est fixé à 11 heures devant la mairie.

## Vie religieuse

Horaires des messes : le 4ème samedi du mois à 18 h 30

## Bienvenue Chez Nous

Il reste quelques places pour la soirée Beaujolais du 18 Novembre 2000 à 20 h. Contactez Dominique MARTIS au 03.44.41.37.62.

### Ce que disent les Tables de la Loi

Chacun ne se sait pas toujours quels sont précisément les dix Commandements.  
Rappel.

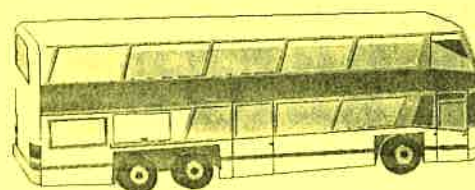
1. Tu n'auras point d'autres dieux devant Ma Face.
2. Tu ne prosterneras point devant eux.
3. Tu ne prendras point le nom de l'Éternel
4. Tu travailleras six jours et tu observeras le jour du repos.
5. Honore ton père et ta mère.
6. Tu ne tueras point.
7. Tu ne commettras pas l'adultère.
8. Tu ne déroberas point.
9. Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.
10. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain.

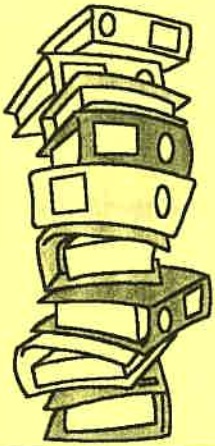
### UN PETIT RAPPEL

Le car pour la sortie à Paris au Palais des sports le samedi 2 décembre « les dix commandements ».

Le car est complet

Bravo aux organisateurs.





## Bibliothèque

La bibliothèque municipale fonctionnera à partir de la mi - novembre. Les bénévoles intéressés sont priés de se faire connaître en mairie pour aider l'équipe en place ( livres à couvrir, classement, permanence à tenir, etc ....)

Horaires prévus :

Mercredi de 16 h à 18 h

Vendredi de 17 h à 19 h

## Informations administratives

### Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 14 h à 18 h

Mardi : de 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Vendredi : de 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Samedi : de 9 h à 11 h

### Permanences du Maire et des Adjointes :

mardi et vendredi de 17 h à 18 h 15 ou sur rendez vous

### Photocopies :

Les photocopies de documents administratifs ou à certifier conformes sont gratuites.

Les autres sont payantes à 0.50 Franc l'unité.

## NUMEROS UTILES

**Pompiers : 18**

**Gendarmerie : 03.44.41.3.47**

**SICAE : 03.44.91.54.00**

**SAUR : 03.44.39.39.31**

**GDF : 03.44.83.36.52**





## Le monument aux morts

Le 11 Novembre 1918, la signature de l'armistice à Rethondes mettait fin pour le peuple français quatre années de cauchemar qui se soldaient par 1 300 000 morts. Moyvillers n'a pas été épargné par les affres de la guerre : le 16 avril 1918, une bombe tombe près du chevet de l'église détruisant des bâtiments et la presque totalité des vitraux de l'édifice. La population pleure ses disparus : 19 militaires ne reviendront pas du combat : certaines familles perdront plusieurs de leurs membres.

Tout en essayant de retrouver une vie normale, les habitants de Moyvillers n'oublient pas leurs disparus et le 8 janvier 1920, une souscription est ouverte pour élever un monument à la mémoire des enfants du village morts pour la France. Les séquelles de la guerre étant toujours présentes, le montant de la souscription sera relativement faible malgré l'ajout des sommes provenant des quêtes de mariages destinées, à l'origine, à la caisse des écoles. Aussi, lors de sa réunion du 25 mai 1920, le conseil municipal décide de faire un emprunt de 4500 francs pour l'érection du monument. Cet emprunt ne pouvant être contracté qu'avec l'autorisation du Préfet, la municipalité lui soumet le projet qu'elle a retenu parmi les propositions présentées par Monsieur Bilbaut, marbrier à Verberie. Il s'agit d'un simple obélisque en granit d'une hauteur de 3,60 mètres, orné d'une palme, sur lequel seront gravés les noms des victimes de la guerre. Un véritable conflit naîtra entre la municipalité et l'autorité préfectorale après la réception en septembre 1920 d'une lettre du Préfet refusant le projet du monument pour « insuffisance esthétique ».

A la suite de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 1920, un nouveau projet est envoyé à la Sous - Préfecture en priant le Sous - Préfet de bien vouloir examiner le dossier au plus tôt, le monument étant prêt à poser. Ce nouveau projet se différencie du précédent par la création d'une fondation en briques de 0,50 mètre au dessus du sol qui sera masquée par une pente naturelle garnie de fleurs; la base du monument, surmonté d'une croix de guerre en granit, sera encadrée de huit obus reliés par une chaîne. Trois mois s'écoulaient sans que le Préfet ne se prononce et l'entrepreneur commence à s'impatienter. Ce dernier fait d'ailleurs remarquer que le monument qu'il a monté à Estrées-Saint-Denis est le même que celui qui a été présenté par la commune de Moyvillers et rejeté.

Le 21 janvier 1921, le conseil municipal décide d'envoyer au Préfet un ultime courrier stipulant : « il est difficile d'admettre qu'une commune chef lieu de canton obtienne ce qui est jugé insuffisant pour une petite commune comme Moyvillers et la municipalité se demande pourquoi elle fait l'objet d'un traitement aussi rigoureux qui lui paraît injuste . Quatre délibérations sur ce sujet ont été prises depuis cinq mois sans aucune réponse. Cette attitude laisse supposer à la municipalité qu'elle ne possède ni la confiance, ni la bienveillance de l'administration préfectorale. Si elle ne peut rien obtenir, si elle n'est pas traitée sur le même pied d'égalité et de justice que les communes voisines et que ses décisions ne méritent même pas de réponse, elle estime qu'elle n'a qu'à laisser à d'autres le soin de diriger les affaires communales et se retirer ». Dans cette lettre, le Maire,



Monsieur Revel, et le conseil municipal décident d'adresser une démission collective au Préfet dans le délai d'un mois à moins que d'ici là l'administration préfectorale permette la solution de ce problème.

Le 17 février 1921, le Préfet approuve enfin le projet de monument aux morts et Monsieur Bilbaut s'engage à l'ériger avant le 15 juin 1921 à un emplacement, qui ne correspond d'ailleurs pas à celui prévu au projet, (sur la place de l'église en face du croisement des routes venant d'Estreées Saint Denis, Grandfresnoy et Arsy). L'inauguration a lieu le 17 juillet 1921; le monument est béni par l'Abbé Henri Cayron en présence des associations du village (anciens combattants, archers, sapeurs pompiers) et de nombreux habitants.

La fourniture et la mise en place de ce monument s'éleva à la somme de 6050, 40 francs (à titre de comparaison, le salaire annuel du cantonnier était alors de 1700 francs). Une plaque de marbre blanc ornée de palmes dorées est aussi placée dans la nef de l'église Saint Martin en souvenir des dix neuf victimes de la première guerre mondiale.

